



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2022**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Léontina GARNIER, Catherine GAUBEY, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Marie-Laure TSAN, Sandrine WICART, MM. Vincent BOURDEAUDUCO, Benoît DEBEAULIEU, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Joan PAREILH-PEYROU, Franck SORBARA, Denis VIAL, formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MME Sylvie EL KHOUTABI (pouvoir à Catherine MAST), Karima RABEHI (donne pouvoir à Léontina GARNIER), Annie THRONNER (donne pouvoir à Joan PAREILH-PEYROU), Patricia ZOPPI (donne pouvoir à Cyrielle BRUN) et MM. Xavier BENSSOUSSEN (pouvoir à Catherine GAUBEY), Stéphane MAILLIER (pouvoir à Franck SORBARA),

Absents excusés : MM. Alain DUZ et Mathieu ROMANIN

M. Joan PAREILH-PEYROU a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 21

En introduction, Monsieur le MAIRE présente Melle Adeline LEGRAND qui l'accompagne depuis le matin, dans le cadre de l'opération « un élu, un jeune, un jour ». Il informe le Conseil municipal qu'elle assistera à la séance à ses côtés, sans prendre la parole et lui souhaite la bienvenue.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2022 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2022 :
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1) Réfection de trottoirs à Oussiat – Convention avec le Département de l'Ain

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du projet de réfection des trottoirs à Oussiat, le long de la route département 984, le Département nous propose une convention définissant les conditions administratives, financières et techniques de réalisation de ces travaux.

La convention rappelle que la commune est seule maître d'ouvrage des travaux, qu'elle en assume la charge financière et qu'elle devra assurer l'entretien de ses aménagements (y compris du réseau d'eau pluviale). Elle fixe les prescriptions techniques à respecter. Le Département ayant été consulté pendant l'élaboration du projet,

ces prescriptions techniques ne posent pas de difficultés particulières.

Elle autorise la commune à occuper le domaine public départemental pour la durée des travaux et rappelle que le Département assure l'entretien et la réparation de la couche de roulement de la seule chaussée routière.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à conclure avec le Département de l'Ain fixant les conditions administratives, financières et techniques de réfection des trottoirs à Oussiat, le long de la RD 984 ;

AUTORISE le monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Modification de périmètres de protection de monuments historiques à Varambon – Avis de la commune de Pont-d'Ain

Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ explique demande au Conseil municipal d'émettre un avis sur la modification du périmètre de protection au titre des monuments historiques, du château et de l'église de Varambon. Cette modification n'entraîne pas d'augmentation ou de diminution du territoire communal affecté (les modifications ne concernent que le territoire de Varambon).

Ce périmètre affecte six parcelles situées à Pont-d'Ain, à la confluence entre l'Ain et le Suran. Ces parcelles sont situées en zone N du PLU, en zone rouge du PPRI et en zone Natura 2000.

Les projets qui pourraient être présentés sur ces terrains seront soumis préalablement à la décision, à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable sur cette modification de périmètre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place d'un périmètre délimité des abords autour du château et de l'église de Varambon.

Débat et questions : Catherine GAUBEY demande si nous suivons la même procédure pour l'approbation du périmètre délimité des abords du château de PONT D'AIN. Vincent BOURDEAUDUCQ répond en demandant que la question concernant le château de PONT D'AIN soit abordée lors des questions diverses afin de ne pas interférer avec la délibération.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

Lecture de la liste des devis signés depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapport des commissions municipales

- **Commission urbanisme, environnement** (Vincent BOURDEAUDUCQ) : La commission s'est réunie à deux reprises.

Le 23 mars 2022 afin d'aborder les sujets suivants :

- Compte rendu de la séance de travail avec les équipes du projet Petites Villes de Demain ;
- Présentation du projet d'aménagement des quais et de ses différentes options ;
- Présentation du projet Ambroisie 2022 du référent Ambroisie de la commune (Joan PAREILH-PEYROU).

Le 14 Avril 2022 afin d'aborder les sujets suivants :

- Présentation de la modification du Périmètre Délimité des Abords du château de VARAMBON ;
 - Présentation des travaux de mise en compatibilité PLU.
- Commission finances – ressources humaines (Franck SORBARA) : La commission s'est réunie au mois de mars pour la présentation des bilans 2021 et des budgets 2022.
La commission se réunira au mois de mai 2022 pour échanger sur le recrutement de la personne pour l'accueil de la mairie et d'autres échanges.
 - Commission des affaires scolaires, affaires sociales (Léontina GARNIER) :
 - La commission s'est réunie le 15 mars 2022 pour écouter les doléances des enseignantes.
 - Elle s'est également réunie le 5 avril 2022 pour échanger autour de l'organisation de la pause méridienne.
 - Elle se réunira de nouveau le 17 mai 2022 pour des échanges avec les représentantes des parents d'élèves autour de l'animation des pauses méridiennes des élèves.

Léontina GARNIER transmet les remerciements de Madame GAGNARD pour le soutien apporté par la Mairie de PONT D'AIN dans la sortie scolaire organisée avec l'association FNE (France Nature Environnement).

Questions diverses

- Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire : Estelle GAUTHIER demande confirmation du montant du devis signé pour l'achat de vinaigre. Monsieur le MAIRE dit qu'il s'agit d'achat pour les services techniques et que les détails pourront être précisés au besoin.
- Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire : Estelle GAUTHIER demande quel est l'usage prévu de la caméra de chasse. Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit d'un appareil photo et non vidéo qui sera placé et déplacé à différents points de la commune où des incivilités sont régulièrement constatées. Il servira à identifier le ou les contrevenants opérant lors de dépôts sauvages d'ordures, de coupes d'arbres non-autorisées.
- Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château de PONT D'AIN : Reprise de la question de Catherine GAUBEY demandant si nous suivons la même procédure pour l'approbation du périmètre délimité des abords du château de PONT D'AIN. Vincent BOURDEAUDUCQ répond qu'actuellement c'est le périmètre de 500 mètres autour du château qui est considéré par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) dans leurs instructions de dossiers. Vincent BOURDEAUDUCQ précise que la démarche de révision du PDA sera actée avec la révision du PLU et sera soumise à l'approbation du conseil municipal. Marie-Anne DAVID demande si le PLU sera révisé en commission urbanisme. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que oui. Franck LEGRAND demande si la parcelle de la future école est concernée par le PDA. Vincent BOURDEAUDUCQ répond qu'actuellement la parcelle est dans le PDA. En revanche elle n'est pas dans les deux propositions des ABF. Le bâtiment ne sera donc pas soumis à une instruction des ABF. Marie-Anne DAVID demande si le bâtiment a un étage, s'il sera soumis au PDA. Monsieur le MAIRE précise que le PDA considère la parcelle et pas la hauteur du bâtiment.
- Circulation des voitures sur la RD1075 (Route de Bourg) en direction de BOURG EN BRESSE : Sandrine WICART dit que la circulation a été limitée à 50km/h mais que le premier passage piéton se trouve au niveau de la gare et demande s'il est possible de positionner d'autres passages piétons plus proches. Monsieur le MAIRE répond que la question mérite d'être posée notamment au niveau de la station-service et du parking pour convoi exceptionnel. Franck LEGRAND précise qu'il a demandé une modification sur WAZE (application mobile d'assistance d'aide à la conduite et d'assistance de navigation basée sur technologie GPS) pour faire passer la limitation de vitesse à 50km/h. La vitesse étant actuellement toujours à 70km/h sur l'application.
- Circulation des voitures sur le Chemin des Agneloux : Sandrine WICART dit que des habitants ont remontés que des automobilistes circulent rapidement sur cette route. Monsieur le MAIRE répond que des équipements ont été achetés pour sécuriser cette route et limiter la vitesse.
- Rue du 8 Mai 1945 : Franck LEGRAND dit que la zone autour du collège reste dangereuse et que des automobilistes y circulent vite. Monsieur le MAIRE répond que le Blanchon a été placé en zone limitée à 30km/h. Monsieur le MAIRE rappelle qu'en zone 30, les piétons sont prioritaires.
- Places de parking dans la rue Louise de Savoie : Marie-Anne DAVID dit que des automobilistes garent leur voiture sur les zébras blancs. La gendarmerie lui a précisé qu'elle ne pouvait pas faire plus que les contraventions.

- Places de parking devant la maison médicale : Monsieur le MAIRE dit que suite à la demande du personnel de la maison médicale, le parking sera placé en zone bleue de manière à faciliter l'accès aux patients.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 20h15.

Prochain Conseil municipal : 23 mai 2022.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Joan PAREILH-PEYROU